

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESTAIRE**

DEPARTEMENT

DU NORD

Séance du 28 septembre 2023

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

Séance du 28 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 28 septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Monsieur Bruno FICHEUX, Maire.

COMMUNE

D'ESTAIRE

Présents : Mesdames, Messieurs Bruno FICHEUX, Dorothee BERTRAND, Michel DEHAENE, Frédéric DUBUS, Augustine VILLE, Yves COLPAERT, Stéphane GLORANT, Francine MOURIKS, Bérange MAHAUDEN, Monique DUHAYON, Brigitte CAMPAGNE, Yann NORMAND, Romain BUISINE, François-Xavier HENNEON, Isabelle LEMAIRE OREC, Michaël PARENT, Laëtitia LEGRAND, Jimmy MASSON, Alexandra LEGRAND, Olivier SABRE, Hervé BOCQUET, Clément DELASSUS, Arlette VERHELLE

DATE DE
CONVOCAION

22 SEPTEMBRE 2023

Procurations : Madame Véronique VANMEENEN à monsieur Bruno FICHEUX
Monsieur Dimitri DUQUENNE à monsieur Yves COLPAERT
Monsieur Bruno WILLERON à monsieur Jimmy MASSON
Monsieur Eric DEWULF à madame Dorothee BERTRAND
Madame Louise SAINTENOY-CAMPAGNE à madame Brigitte CAMPAGNE

DATE DE PUBLICATION

12 OCTOBRE 2023

Absent : Madame Camille SPETEBROOT

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Secrétaire de séance : Madame Augustine VILLE

Présents 23

Délibération n°105/109 – 09/2023.

Votants 28

Objet de la délibération : Domaine public – Convention occupation du domaine public – PARTENORD

**Objet : Domaine public –
Convention occupation du
domaine public –
PARTENORD**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L.2122-1 et suivants,

Vu le règlement de la voirie communale approuvé le 19 décembre 2017,

Il est exposé ainsi qu'il suit :

Par courrier du 22 juin 2023, Partenord Habitat a sollicité la commune pour la réalisation de travaux de réhabilitation et d'amélioration de biens situés rue Saint Vincent de Paul et rue Pasteur.

Dans ce cadre ont été envisagées la création de murets techniques à usage de boîte aux lettres et de rangements de poubelles présents sur le trottoir ainsi que la réalisation de l'isolation thermique par l'extérieur des bâtiments.

En vue de mener à bien ce projet, Partenord Habitat propose à la commune la mise en place, à ses frais, d'une convention incluant le droit de surplomb pour l'isolation et l'occupation précaire pour la création des murets techniques.

La convention est conclue pour une durée de 70 ans à compter de sa signature,

Objet de la délibération : Domaine public – Convention occupation du domaine public – PARTENORD

Aussi, après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **d'autoriser** la signature la convention rédigée par le notaire de Partenord Habitat telle qu'annexée à la présente délibération,
- **d'autoriser** la fixation d'une redevance d'un euro symbolique/an pour l'occupation du domaine public,
- **d'autoriser** Monsieur le maire ou son représentant à signer tout document relatif à la présente décision.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus
(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bruno FICHEUX

La Secrétaire de séance
Augustine VILLE



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le 12/10/2023

Publié ou notifié le 12/10/2023

Le Maire,
Bruno FICHEUX

